

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 57/2020**

**Date convocation** : 03.12.2020  
**Nombre de conseillers** : 11  
**En exercice** : 10

**Présents** : 9  
**Votants** : 10

L'an deux mille vingt, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

**Présents** : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIÈRES, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO - Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIÉ, conseillers municipaux.

**Procuration** : Marie-France LOISEL à Cédric LEMOINE.

**Secrétaire de séance** : Aude SALVAT-LÔ.

**Objet : Achat de la parcelle appartenant à Madame LAGARDE – la Périole.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été convenu avec Madame LAGARDE la rétrocession à la commune d'une parcelle d'une superficie de 193 m<sup>2</sup> issue de la division de la parcelle section ZU n° 221 afin de sécuriser les voies « Rue du Rivalet » et « rue de la Poste ». Madame LAGARDE a fixé le montant de cette acquisition à 1 500,00 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** 9 POUR et 1 ABSTENTION la rétrocession à la commune d'une parcelle d'une superficie de 193 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 500,00 €.
- **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à payer les divers frais et charges découlant de cette acquisition.
- **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Cédric LEMOINE.



Envoyé en préfecture le 14/12/2020  
Reçu en préfecture le 14/12/2020  
Affiché le   
ID : 011-211101951-20201208-57\_2020-DE